

## Lettre de mission égalité femmes-hommes

### Préambule

Les femmes et les hommes de l'établissement contribuent à sa réussite et à celles des étudiantes et des étudiants. La promotion de l'égalité femmes-hommes fait partie des priorités de l'établissement.

### Contexte

Les femmes et les hommes de l'établissement contribuent à sa réussite et à celles des étudiantes et des étudiants. La promotion de l'égalité femmes-hommes fait partie des priorités de l'établissement.

L'égalité des femmes et des hommes est inscrite dans un certain nombre de textes législatifs et réglementaires récents :

- Loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.
- Considérant les engagements gouvernementaux rappelés par les circulaires du Premier Ministre du 23 août 2012.
- Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.
- Circulaire du 23 août 2012 relative à la prise en compte dans la préparation des textes législatifs et réglementaires de leur impact en termes d'égalité entre les femmes et les hommes.
- Circulaire du 23 août 2012 relative à la mise en œuvre de la politique interministérielle en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche disposant que le président « installe, sur proposition conjointe du conseil d'administration et du conseil académique, une mission « égalité entre les hommes et les femmes ».

Le 28 janvier 2013, la Conférence des Présidents d'Université (CPU), la Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI), la Conférence des Grandes Ecoles (CGE), le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que le ministère des Droits des femmes ont signé une charte. Cette charte précise que Les Conférences invitent chaque établissement :

1. à nommer un-e référent-e ;
2. à utiliser des outils de communication non sexistes, non discriminants, non stéréotypés ;
3. à faire et diffuser un état des lieux statistique sexué ;
4. à organiser des actions de sensibilisation à l'égalité Femmes/Hommes auprès des étudiant-e-s comme du personnel ;
5. à prévenir toute forme de violence et de harcèlement.

### Mission

La mission égalité femmes-hommes de l'Université de Bretagne-Sud s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire et aussi dans celui de la charte signée le 23 janvier.

À ce titre, la chargée de mission aura pour tâche de susciter, d'initier, de coordonner, de faire évoluer et de faire connaître la politique de l'établissement en faveur de l'égalité femmes-hommes. Cette politique concerne aussi bien les étudiantes et étudiants que la gouvernance, l'ensemble des

personnels, y compris les chercheuses et chercheurs, ainsi que les activités d'enseignement et de recherche.

La chargée de mission devra plus particulièrement, en s'appuyant sur les collègues déjà impliqués et les actions déjà lancées, contribuer à :

- La publication annuelle d'un état des lieux statistique sexué sur tous les aspects de la vie de l'établissement et l'organisation de la discussion sur ces données.
- Initier une réflexion pour favoriser concrètement l'égalité professionnelle pour les personnels et l'égalité dans l'accès et la poursuite des études pour les étudiants.
- La mise à disposition des personnels et des étudiants de sources documentaires sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment la diffusion aux étudiants et aux personnels d'informations sur les droits des victimes de violences et harcèlement sexuels, les procédures disciplinaires et juridiques, et l'aide que les victimes peuvent recevoir.
- L'organisation de séminaires et d'actions de sensibilisation sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes et l'encouragement à y participer.
- Encourager le développement, dans les formations, d'enseignements portant sur les questions d'égalité entre les sexes et intégrant la dimension du genre.
- L'affranchissement des stéréotypes dans les documents de communication et le discours de l'établissement.
- L'Initiation, le développement et la poursuite de partenariats avec les associations luttant contre les stéréotypes, les violences.

La chargée de mission sera conseillère du président sur l'égalité femmes-hommes et sera placée, d'un point de vue fonctionnel, sous la responsabilité de la vice-présidente du conseil d'administration.



Armelle SEITE-SALAUN  
Birhit 56450 Noyal  
0627267018  
<mailto:armelle.seite-salaun@univ-ubs.fr>

## RESPONSABILITES DIVERSES

**Fondatrice et vice-présidente** de La Maison de l'Europe du Morbihan Bretagne Sud

**2014 Directrice adjointe de l'IUT de Vannes**

**Conseillère municipale (Noyal 2001-2008)**

**Conseillère pédagogique (1999-2002)**

---

**Responsables de projets (IUT, Maison de l'Europe)**

## COMPETENCES

**sens du service public, dynamique, créatrice,  
sens de la rigueur, femme de dossiers et de terrain  
sens de la communication, communication avec différents partenaires (institutionnels, élus,  
associations, jeunes),  
coordination d'équipes et management, compétences européennes, goût du débat d'idées et de la  
prise de parole en public**

## PARCOURS PROFESSIONNEL

2010-2003 **Professeur agrégée dans l'Enseignement** Université de Bretagne Sud -IUT Vannes  
2002-1988 Professeur agrégée de lettres modernes académie de Rennes (TZR)  
1988-1983 Professeur certifié second degré (académie Lille)  
1983-1976 Maîtresse auxiliaire enseignement privé Calais (création d'un CE,  
responsable syndicale) 1976-1973 Nombreux jobs étudiants

## TITRES ET DIPLOMES

**Doctorat es lettres** 1996, docteur es lettres (littérature française 18<sup>e</sup> siècle) publications-  
colloques, congrès international du XVIII<sup>e</sup> siècle 2007  
**Agrégée** de lettres modernes (Licence de lettres classiques et modernes-DEUG de  
lettres classiques+DEUG d'Anglais)

